



# Bourse scolaire Côte-d'Or ?

Effectuez votre demande  
du 1<sup>er</sup> septembre  
au 30 novembre 2023







Chacun des enfants de votre famille peut bénéficier d'une bourse versée par le Département en fonction de sa scolarité et de votre situation.

### **BOURSE COLLÈGE**

Enfant inscrit dans un collège privé ou public

Inscrit de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>

Vous devez être domicilié en Côte-d'Or

EN FONCTION  
DU REVENU FISCAL  
DE RÉFÉRENCE DU FOYER

0€ à 14.000€ = 270€  
14.001€ à 25.000€ = 200€

*Versée en une fois*

### **BOURSE SEGPA**

Enfant inscrit en 4<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> SEGPA

Dans un collège de Côte-d'Or

Vous devez être domicilié en Côte-d'Or

MONTANT FORFAITAIRE  
SANS CONDITIONS  
DE RESSOURCE

150€

*Versée en une fois*

### **BOURSE APPRENTIS**

Enfant inscrit en 1<sup>ère</sup> année d'apprentissage en CFA

Prépare un diplôme de l'enseignement secondaire

Vous devez être domicilié en Côte-d'Or

MONTANT FORFAITAIRE  
SANS CONDITIONS  
DE RESSOURCE

200€

*Versée en une fois*

CUMULABLES

Réaliser une demande par enfant sur la plateforme :

[mesdemarches.cotedor.fr](https://mesdemarches.cotedor.fr)



# Les étapes pour effectuer **une demande en ligne**

Créer et valider un compte sur le portail [mesdemarches.cotedor.fr](https://mesdemarches.cotedor.fr) avec votre adresse email

-----

Pour bénéficier de nos services, il vous est demandé de créer un compte.

[Se connecter](#) | [Créer son compte](#)

Si vous avez déjà un compte, veuillez cliquer sur «mot de passe oublié» pour réactiver votre compte

Sélectionner "**TOUTES LES DÉMARCHES**"

-----

ACCUEIL [TOUTES LES DÉMARCHES](#) MON COMPTE DÉCONNEXION

Chercher dans la page la rubrique "**Bourse Scolaire Côte-d'Or**"

-----



Bourse Scolaire  
Côte-d'Or

Sur la droite, sélectionner "**Déposer votre demande**"

-----

Vous êtes prêt ? Lancez-vous !

[Déposez votre demande](#)



# Les pièces du dossier **à transmettre**



- Copie recto-verso de la pièce d'identité valable du représentant légal
- Copie intégrale du livret de famille ou de l'acte de naissance de l'élève précisant la filiation
- RIB (**Relevé d'Identité Bancaire**) du représentant légal ou de l'élève s'il est majeur
- Certificat de scolarité de l'élève de l'année en cours fourni par le collège ou le CFA précisant sa classe
- Attestation récente de paiement de la CAF ou de la MSA qui liste les enfants à charge (**à télécharger sur [caf.fr](http://caf.fr) ou [msa.fr](http://msa.fr)**)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (**facture EDF, téléphone, etc**)
- Si l'élève est placé sous le régime de la tutelle, une copie du dernier jugement de tutelle français qui vous confie la garde de l'enfant

**POUR LA BOURSE DES COLLÈGES :** Copie intégrale du dernier avis d'imposition du représentant légal (+ celui du concubin ou du partenaire si vous vivez en couple et que vous n'êtes pas marié ou pacsé)

**POUR LA BOURSE DES APPRENTIS :** Copie complète du contrat d'apprentissage (imprimé CERFA), signé entre l'apprenti, l'employeur et le Centre de Formation d'Apprentis (CFA)





# Besoin d'aide ?

## Etre accompagné sur rendez-vous

- au sein des [Espaces Numériques Côte-d'Or](#)
- au sein des [points d'accueil France Services Côte-d'Or](#)

Retrouvez le lieu le plus proche de chez vous grâce à la cartographie présente dans la rubrique «Médiation numérique» sur le site [www.cotedor.fr](http://www.cotedor.fr).

Pour prendre rendez-vous, contactez l'organisme concerné qui vous proposera une date et des horaires en fonction des plages disponibles.

Si vous êtes suivi par un(e) assistant(e) social(e) du Conseil Départemental, n'hésitez pas à lui demander de vous aider à réaliser votre demande de bourse ou à vous réorienter vers le lieu adéquat.





## Etre accompagné sans rendez-vous

Rendez-vous à l'une des **permanences** ci-dessous où des conseillers numériques vous aideront à réaliser votre demande de bourse scolaire.

<b>Lundi</b> 14h à 17h ESCO de Chenôve <i>5 allée du Mail</i>	<b>Mardi</b> 14h à 17h ASCO de Talant <i>17 avenue du Mail</i>	<b>Mercredi</b> 14h à 17h ASCO des Grésilles <i>9 rue Marie Curie</i>
<b>Jeudi</b> 14h à 17h ESCO de Fontaine d'Ouche <i>46 avenue du Lac</i>	<b>Vendredi</b> 14h à 17h ASCO de Beaune <i>20 rue Jean-François Champollion</i>	

ASCO = Agence Solidarités Côte-d'Or / ESCO = Espace Solidarités Côte-d'Or

Dans tous les cas, n'oubliez pas de venir  
avec **TOUTES LES PIÈCES NÉCESSAIRES**  
pour réaliser la demande de bourse !

## Etre accompagné à distance

- au **03 80 63 69 99** du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h
- par courriel à [accompagnement.mesdemarches@cotedor.fr](mailto:accompagnement.mesdemarches@cotedor.fr)
- en consultant la [Foire aux questions](#) sur la plateforme



